

J. CARETTE
Tailleur
65, rue de Lanoy
ROUBAIX
Ne fait que sur mesure

67^e Année - N° 363

Oublier, c'est trahir

Le numéro : 15

Se souvenir, c'est servir

VENDREDI 29 DÉCEMBRE 1922.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes... 3 mois, 12.00; 6 mois, 22.00; 1 an, 45.00.
France et Belgique... 3 mois, 13.00; 6 mois, 25.00; 1 an, 48.00.
Union postale... 3 mois, 22.00; 6 mois, 45.00; 1 an, 82.00.

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1006. Inter. 1199.
TOURCOING: 28, rue Carnot. Téléph. 37.
Chèques postaux 97 Lille

PARDESSUS
Ses Mesures
à partir de
250^l
Jules CARETTE
65, rue de Lanoy, Roubaix

Situation troublante

Nous ne pouvons dire, hélas! comme le poète :
Sans doute il est trop tard pour parler encore d'elle.
Il s'agit, en effet, de la question des réparations, sujet d'éternelle actualité, je le crains, à moins que l'année nouvelle, à laquelle elle nous ramène, n'apporte un miracle de lui apporter une solution. En attendant que se réalise ce phénomène problématique, voici tout de même un progrès : la commission des réparations, dont l'énergie n'était point, jusqu'ici la qualité dominante, vient à l'unanimité, et sur la demande du gouvernement français, de constater un manquement volontaire de l'Allemagne. Le Reich, en effet, a failli à une de ses obligations en ne livrant pas à la France, pendant l'année courante, la quantité de bois qu'il s'était engagé à lui donner. Il prétend l'insuffisance de ses ressources, ce qui est un argument détestable, car nul n'ignore que ses forêts domaniales sont aussi nombreuses que vastes; il suffit pour s'en convaincre de descendre le Rhin, de traverser la Bavière ou de parcourir la Westphalie. Mauvais argument, disons-nous, à telles enseignes que les hôtes de l'hôtel Astoria n'ont trouvé aucun motif valable pour refuser à M. Barthou le constat qu'il sollicitait d'eux. Il manquait pourtant, au vu de l'appel du président, celle du délégué britannique. Le raisonnement de son abstention est aisée à deviner : manquement volontaire du débiteur implique sanctions de la part des créanciers. Or, en dépit de l'incontestable bonne volonté que nous témoigne M. Bonar Law, malgré l'évident désir qu'il manifeste de se montrer conciliant vis-à-vis de nous, il ne peut et ne veut se heurter de front à la réputation irréprochable mais persistante qu'éprouve l'opinion anglaise pour l'application de toutes mesures de contrainte contre l'Allemagne. Il juge cette méthode inutile et dangereuse : je doute que nous parvenions à modifier son sentiment.

Il va pourtant falloir liquider cette question de sanctions : elle se trouve directement posée pour un cas particulier par le fait du vote de la C.D.R. Il ne s'agit plus seulement d'envisager les prises de gages que nous réclamons en échange du moratoire demandé par le Reich; la décision de la commission des réparations autorise auparavant M. Poincaré à dire à ses collègues anglais, belges et italiens, dans l'ouverture de la conférence du 2 janvier : « Nous doutons que la présence d'un manquement volontaire dûment constaté, le paragraphe 13 de la partie 3 du traité de Versailles nous accorde le droit de prendre des mesures de représailles ou de contrainte contre notre débiteur. Voici celles que je propose; vous conviendrait-il que nous les appliquions solidement ? »

Quelle sera la réponse des alliés? M. Poincaré la connaît sans doute avant la réunion de mardi, car, d'ici là, il est à prévoir que des échanges de vues se seront produits entre les gouvernements de l'Entente, par l'entremise de leurs ambassadeurs.
Il paraît d'ores et déjà certain, en tous cas, que si, à son vif regret, nos alliés se désistent, le gouvernement français agira seul. Restera à régler la question des gages productifs en échange du moratoire, question autrement plus importante que la première, car il s'agit ici de l'avenir des réparations, des chances que nous aurons d'arracher à l'Allemagne une partie tout au moins des sommes qu'elle nous doit. N'y a-t-il pas lieu de craindre que cette affaire de sanctions au sujet de la non livraison des bois qui intervient dans le grand débat sur les réparations ne fournisse prétexte aux alliés pour ne pas donner que des satisfactions partielles? Quels nous accordent par exemple leur concours dans l'application des mesures nécessaires par le manquement, pour nous refuser ensuite celui que nous leur demandons pour la prise d'hypothèques générales sur les biens du Reich?

En réalité, le système des arrangements provisoires, qui recule le dénouement d'une situation chaque jour aggravée, est un système qui fut commode pendant un temps et qui est devenu impossible aujourd'hui. Les peuples ruinés sont comme certains malades : il arrive un moment où les remèdes anodins et les paroles réconfortantes ne suffisent plus; il faut appeler le chirurgien et recourir au bistouri.
On hésite à placer l'Allemagne sur la table d'opération. Comment le faire? Un seul moyen : que l'Amérique consente à appliquer sur toutes les blessures de l'Europe le baume efficace qu'elle seule détient dans ses coffres-forts. Le chancelier de l'Échiquier s'est embarqué hier pour aller lui exposer l'utilité de son intervention. Réussira-t-il? Il est bien difficile de déchiffrer l'âme complexe de nos amis d'outre-mer!
Il y a sans doute aussi certains projets allemands qui s'élaborent, paraît-il, dans les mystérieux laboratoires politiques de la Wilhelmstrasse; nous connaissons malheureusement le valeur de leurs produits. Le dernier fit sourire, il est peu vraisemblable que le prochain soit susceptible d'être pris au sérieux. Pour qu'il fut acceptable, il faudrait que la grande industrie allemande consentit à de grandes sacrifices auxquels elle se refuse obstinément. Les propositions du Reich paraissent surtout limitées par le désir de conserver la division parmi les alliés. Donc, rien à attendre de ce côté-là. La conclusion par conséquent demeure troublante.
L'année nouvelle réserve-t-elle à notre vieux continent une renaissance dans la sécurité retrouvée ou un effondrement dans la précipitée entrevue? Continuera-t-il à végéter dans l'espoir chimérique d'un salut sans cesse ajourné?
G. L.

La terre tremble

DANS LES PYRÉNÉES ORIENTALES
Perpignan, 28 décembre. — Un violent tremblement de terre a été ressenti ce matin; des meubles ont été déplacés dans quelques maisons.

M. ALBERT SARRAUT va visiter nos colonies

Paris, 28 décembre. — Conformément aux déclarations qu'il avait faites à la Chambre,



M. ALBERT SARRAUT, ministre des Colonies

LA SITUATION FINANCIÈRE

Un ordre du jour de l'Union Républicaine au Sénat
Paris, 28 décembre. — Le groupe de l'Union républicaine s'est réuni.
Après un échange de vues, le groupe, tout en se réservant de poursuivre d'une façon plus complète l'étude de la situation, a adopté l'ordre du jour suivant :
Le groupe de l'Union républicaine du Sénat estime que l'équilibre de nos budgets doit être recherché en dehors de l'indépendance des dépenses publiques; 1° dans la réduction des dépenses publiques; 2° dans le développement de la production nationale; 3° dans le remaniement des impôts existants, comportant notamment la révision des abattements et l'amélioration des méthodes de perception de façon à éliminer les fraudes fiscales et la suppression ou la réorganisation des monopoles et des industries d'État en ce qui concerne les économies à réaliser.
Le groupe recommande l'adjonction à la Commission instituée à cet effet d'un petit nombre de personnes, représentants qualifiés de l'activité nationale; il demande que la Commission dépose ses conclusions au plus tard le 1er mai 1923, et qu'en tout cas, le gouvernement s'inspire de ses travaux dans l'élaboration du budget de 1924. En ce qui concerne les monopoles, le groupe estime qu'il y a lieu de supprimer immédiatement le monopole des allumettes et que, dès le budget de 1924, l'État doit réaliser d'importantes réductions sur les frais généraux et les frais de fabrication dans le monopole du tabac.

Pourquoi des colis postaux expédiés à la Réunion n'arrivaient pas

Le gouverneur mis à la retraite
TROIS ARRESTATIONS

Paris, 28 décembre. — On publie l'information suivante : « Plusieurs magasins de Paris, en relations d'affaires avec nos colonies, se demandaient pour quel motif tous les colis-postaux envoyés à la Réunion, ne parvenaient pas à leurs destinataires.
Sur enquête ordonnée par le ministre des Colonies, une première vérification fit constater le détournement de colis-postaux atteignant une somme de 40.000 francs.
On s'aperçut par la suite qu'une somme de 60.000 fr. avait été détournée; puis on découvrit une erreur de 25.000 fr.
On constata ensuite que la comptabilité était truquée depuis plusieurs années.
Les sanctions ne se firent pas attendre.
Le chef du service des postes, le receveur et les employés furent mis en état d'arrestation.
Le ministre des Colonies en outre, a rappelé le gouverneur, M. Estèbe, pour lui demander des explications.
Estimant que ces explications étaient insuffisantes et que ce chef n'avait pas fait preuve de la vigilance et de l'énergie qu'on pouvait exiger de lui, il vint de le mettre à la retraite.

Les étudiants étrangers à Paris

Une visite de la manufacture de Sèvres
Paris, 28 décembre. — Les délégués des étudiants étrangers venues à Paris pour commémorer le centenaire de Pasteur, ont visité, ce matin, la manufacture nationale de Sèvres et le bureau international des poids et mesures.

LE RENFLOUEMENT de la Banque Industrielle de Chine

La Commission sénatoriale des Finances adopte le projet du gouvernement
Paris, 28 décembre. — Après avoir entendu à nouveau, jeudi matin, M. Poincaré et M. de Lasteyrie, la Commission sénatoriale des finances, après une longue discussion, a adopté, par 10 voix contre 4 et 4 abstentions, le projet du gouvernement sur le renfloement de la Banque Industrielle de Chine.
Le rapporteur, M. Jeanneney a été remplacé par M. Boyzad.

Le grand Concours du "Journal de Roubaix"

50.000 fr. DE PRIX
1^{er} Prix 12.000 fr. en espèces

Plusieurs centaines de prix. — Aucun prix ne sera inférieur à 100 francs

EXPLICATION

Le Journal de Roubaix va publier prochainement, à quelques jours d'intervalle, des photographies représentant neuf animaux très connus dont le nom ne sera pas indiqué. Il s'agit, pour les concurrents :
1° De trouver le nom de chacun des neuf animaux;
2° En plaçant de la façon voulue la 1^{re} lettre de chacun de ces neuf noms, de former un mot qui est un souhait adressé à nos lecteurs;
3° De dire combien le Journal de Roubaix recevra de réponses à ce concours.
Le 1^{er} prix du concours sera attribué à celui qui aura trouvé ce mot formant souhait et indiqué le nombre le plus approchant du nombre de réponses reçues.
Remarque. — Pour cette seconde question, il s'agit de toutes les réponses reçues et non pas seulement des solutions justes.
Les autres prix seront successivement attribués à ceux qui auront trouvé le mot et indiqué un nombre de réponses approchant le plus du chiffre de réponses reçues.

RÈGLEMENT

- Tous les lecteurs du JOURNAL DE ROUBAIX peuvent prendre part au concours, à l'exception des personnes attachées au journal à un titre quelconque;
- Envoyer les réponses, lisiblement écrites, sur la formule que publiera le JOURNAL DE ROUBAIX. Y joindre les neuf bons découpés dans le journal, et qui paraîtront en même temps que les photographies des animaux, à partir du 1^{er} janvier. Écrire sur la formule les nom, prénoms et adresse du concurrent;
- Chaque enveloppe ne peut contenir qu'une seule solution;
- Pour faciliter le classement, les concurrents indiqueront sur l'enveloppe le nombre des réponses qui, à leur avis, nous seront envoyées. (Voir le modèle ci-dessous);
- Adresser les réponses sous enveloppe fermée, par poste affranchie, ou les déposer dans nos bureaux: 71, Grand-Rue, à Roubaix; — 33, rue Carnot, à Tourcoing;

Écrire l'adresse sur l'enveloppe de la façon suivante :
(Le chiffre des réponses doit être inscrit à la ligne pointillée devant le mot : Réponses).

MODELE D'ENVELOPPE

| | |
|---------------------|--------|
| SERVICE DU CONCOURS | Timbre |
| REPONSES | 0.25 |

« JOURNAL DE ROUBAIX »
71, Grand-Rue,
ROUBAIX (Nord)

- Les neuf dessins représentant les neuf animaux seront publiés, un par un, entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 1923. Ce ne sera donc qu'à partir du 1^{er} février 1923 que nos lecteurs pourront nous envoyer leurs réponses. Nous les recevrons jusqu'au 10 février 1923, à minuit;
- Le fait de concourir implique l'acceptation entière des conditions du concours.

RECOMMANDATION IMPORTANTE
Lire tous les jours le Journal de Roubaix, qui donnera toutes les explications nécessaires.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

LUNDI 1^{er} JANVIER
tous nos lecteurs et toutes nos lectrices verront surgir devant eux

LE VAUTOUR DE LA SIERRA

et, désormais, vivront dans l'attente du jour suivant, avides de savoir ce que deviennent les victimes de DON QUEBRANTA
le terrible et mystérieux rapace de la montagne, « sequestrador », chef de bandits et justicier..., dont la figure est magistralement tracée par le romancier
GEORGES CLAVIGNY

Le Centenaire de Pasteur

Un hommage du docteur Calmette

Sous le titre de « Pasteur », le docteur Albert Calmette publie un premier Paris sur Pasteur et conclut ainsi :
Pasteur a sauvé par ses découvertes, des millions de vies humaines.
Il suffit pour s'en rendre compte de comparer ce qu'était jadis la mortalité par les maladies transmissibles avec ce qu'elle est aujourd'hui.
A partir de 1885, on constate pour l'ensemble des nations, malgré même les guerres, un accroissement de la durée moyenne de la vie humaine.



PASTEUR DANS SON LABORATOIRE

Le président Harding a entonné un message disant toute la reconnaissance que le monde entier doit à Pasteur.
Les anciens présidents Wilson et Taft ont envoyé également des messages très chaleureux.

A L'UNIVERSITÉ DE STAMBOUL
Constantinople, 28 décembre. — La fête commémorative du centenaire de Pasteur, organisée dans la salle des conférences de l'Université de Stamboul, par l'Association médicale des médecins turcs, a eu un caractère imposant.
Plusieurs discours, prononcés, en français et en turc, ont révisé les services rendus à l'humanité par Pasteur.
Parmi la nombreuse assistance, on remarquait le général Pellé, les fonctionnaires du haut commissariat et du consulat français, et les notabilités civiles et militaires.

A BUCAREST
Un éloquent témoignage au savant français
Bucarest, 28 décembre. — A l'occasion du centenaire de Pasteur, les Facultés de Médecine et des Sciences ont tenu des séances solennelles, auxquelles ont assisté la reine Marie, le prince héritier Carol, plusieurs membres du gouvernement, les principales notabilités scientifiques roumaines et un public très nombreux.
Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par le docteur Angelesco, ministre de l'Instruction publique.
Les orateurs ont rappelé les découvertes générales de Pasteur, bienfaiteur de l'humanité.
Le comte de Sartes, chargé d'affaires de France, a exprimé, au nom de la République, la reconnaissance des Français pour cette rutilante solennité, et a fait ressortir les affinités de la France et de la Roumanie.
Tous les journaux consacrent de longs articles à la vie et à l'œuvre immortelle de Pasteur.

A RIO-DE-JANEIRO
On pose la première pierre d'un monument au savant français
Rio-de-Janeiro, 28 décembre. — En présence de l'ambassadeur de France, la municipalité a présidé la cérémonie de la pose de la première pierre du monument à la mémoire de Pasteur.
Par ailleurs, l'Académie de médecine et les sociétés de médecine ont tenu des séances solennelles en l'honneur de Pasteur.

A MADRID
Madrid, 28 décembre. — Les journaux publient le portrait et la biographie de Pasteur.

UNE EXPLOSION DE BOMBES EN ITALIE

SEPT OUVRIERS ET UN SOLDAT ENSEVELIS
Trente, 28 décembre. — A la suite de l'explosion de bombes autrichiennes qui devaient être déchargées, l'ancien bâtiment militaire de Tagliata a sauté, ensevelissant sept ouvriers et un soldat.

L'HÉRITAGE DE MISS FAIR HELLER

Le yacht « Old Chap » n'a jamais séjourné au port de Marseille
Marseille, 28 décembre. — Une commission rogatoire du parquet de la Seine est arrivée à Marseille, à l'effet de rechercher si le yacht « Old Chap », appartenant d'après les époux Léotard, à Miss Lilian Fair Heller, aurait séjourné à Marseille en juin ou juillet 1921.
Or, les recherches effectuées au service de santé maritime permettent d'affirmer que le « Old Chap » n'est jamais venu à Marseille.
Les deux témoins complaisants
Marseille, 28 décembre. — On connaît aujourd'hui les deux témoins qui, par-devant M^{me} Gasquet, eurent à certifier l'identité de miss Lilian Fair Heller. Ce sont M. Sattali, demeurant rue Saint-Savinien, et M. Fourrier, actuellement en Syrie.
Tous deux n'ont avec la « riche Américaine » que des relations fortuites et occasionnelles.
C'est en présence de ces deux témoins que la « riche Américaine » a déposé la procuration autorisant Mme Léotard à acheter pour son compte d'immobiliers à Marseille et sur la Côte d'Azur, jusqu'à concurrence de trente millions.

UNE CROISIÈRE FRANÇAISE A MELBOURNE

On mande de Melbourne au « Times » que les croiseurs français « Jules-Verne » et « Victor Hugo » qui sont arrivés ici, ont été salués par des délégations des forces navales, militaires et aériennes.
L'amiral Gilly a onisite rendu officiellement visite au gouverneur général et au gouverneur d'Etat.
Au cours d'une entrevue, l'amiral Gilly a déclaré que le but principal de la mission est de porter le salut de la France aux nations d'outre-mer alliées à la France pendant la grande Guerre.
Malgré la présence d'industriels australiens au milieu de la mission, l'idée de celle-ci n'est pas de faire une propagande commerciale.
Les croiseurs français se rendront ensuite à Sydney, en Nouvelle-Zélande et au Japon.

Une mère et ses sept enfants brûlés vifs, en Irlande

Une dépêche de Dublin annonce qu'une mère et ses sept enfants ont été brûlés vifs.